

	DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES SECTEUR CONCOURS-ECOLES	CIMIEZ		1 Page 1
	NOTE D'INFORMATION	COURRIER		
		Création 14/01/2014	MàJ	Vérification 14/01/2014
		Approbation 14/01/2014	Diffusion 14/01/2014	Application Jusqu'au 1/03/2014
INFORMATION COMMUNICATION	Elaboration : François GAYTTE Poste 34660			

ECOLE DE CADRES DE SANTE

MENTIONS INFIRMIER
MASSEUR-KINESITHERAPEUTE
TECHNICIEN DE LABORATOIRE

SESSION DE SEPTEMBRE 2014 A JUIN 2015

L'épreuve d'admission du concours d'entrée se déroulera en mars 2014.

La scolarité s'effectue à temps complet de septembre 2014 à juin 2015.

Peuvent prétendre au bénéfice de la promotion professionnelle les **personnels infirmiers, masseurs kinésithérapeutes, et techniciens de laboratoire** ayant effectué au moins 5 ans d'exercice de leur profession dans un établissement d'hospitalisation public à la date d'entrée à l'école.

Pour les agents en CDI :

La prise en charge des études promotionnelles est conditionnée à une intégration à l'issue de la scolarité dans le statut de la fonction publique hospitalière avec mise en stage

Les agents intéressés et remplissant les conditions requises sont invités :

1) à faire acte de candidature au concours auprès de :

L'INSTITUT DE FORMATION DES CADRES DE SANTE DE LA CROIX ROUGE DE NICE
17, avenue Cap de Croix à NICE
(Tel. : 04.93.53.68.68)

AVANT LE 15 FEVRIER 2014

2) et à solliciter, le bénéfice de la promotion professionnelle en demandant l'imprimé d'inscription auprès de la :

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
SECTEUR CONCOURS-ECOLES
HOPITAL DE CIMIEZ
Poste : 34654

AVANT LE 1^{ER} MARS 2014

La Promotion Professionnelle pourra être accordée, dans la limite des possibilités budgétaires, en contrepartie d'un contrat « d'engagement de servir » auprès d'un établissement public de santé équivalent au triple de la durée de la formation.

Le Directeur Adjoint
Direction des Ressources Humaines

Stéphanie TROMBETTA